

SERVICE DE CHIRURGIE PEDIATRIQUE
Service national

Typologie <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Art.4 (4)</i>	Service de soins aigus Service national			
Définition <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic et de traitement chirurgical, prenant en charge des enfants et adolescents âgés de 0 à 16 ans et, le cas échéant jusqu'à 18 ans, relevant d'une discipline chirurgicale, à la suite de blessures, de malformation ou de maladie. Le service dispose d'infrastructures, d'équipement et d'une organisation adaptés aux besoins de l'enfant. Le service dispose d'un lien fonctionnel avec un service d'imagerie disposant de compétences en radiologie pédiatrique, un service d'urgences pédiatriques, un service de soins intensifs pédiatriques et un service de pédiatrie établis sur le même site. Le service a accès à des compétences en anesthésiologie pédiatrique, garantissant la sécurité anesthésique aux nourrissons et jeunes enfants (moins de 10 kg et/ou moins de 2 ans). Il participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.			
Niveau national		Planification <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	Situation au 1.07.2021
→ CHL- Kannerklinik	Services	1 service	1 service	1 service
	Antennes	/	/	/
	Nombre de lits du service national	15 lits minimum 20 lits maximum	16 lits	15 lits*

**Le déploiement de la totalité des lits autorisés dépend de l'avancement des travaux d'extension.*